

Diagnostic agricole

Schéma Directeur Agricole et Forestier de Chautagne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHAUTAGNE

Juillet - Décembre 2015

Vos contacts :

Marie QUEINNEC Chargée de projet territoire

✉ marie.queinnec@smb.chambagri.fr

Vincent RUIN Conseiller Territoire Albanais Aix-les-Bains Chambéry

40 rue du Terraillet - 73190 SAINT-BALDOPH

☎ 06 74 78 98 42

✉ vincent.ruin@smb.chambagri.fr

Réalisation : mai à août 2015

Modalités de réalisation :

- Visite(s) de terrain
- Entretiens
- Réunions

Date de remise : déc 2015 v1 sept 2016 v3

SOMMAIRE

• Sigles, acronymes et définitions.....	3
1. Objectifs et méthodologie	4
• Demande	4
• Méthodologie de l'étude	4
• Objectifs du diagnostic agricole.....	4
• Méthodologie du diagnostic agricole	4
• Précautions	5
• Précisions de lecture	5
2. Approche humaine du secteur agricole	6
• Statut des exploitants agricoles	6
• Evolution du nombre d'exploitations ces dernières années	7
• Fonctionnement de la MO des exploitations professionnelles.....	7
• Les différentes filières agricoles	8
• Evaluation des prélèvements privés	8
• Pyramide des âges et renouvellement	8
• Pérennité des exploitations	9
3. Echanges lors des comités de pilotage sur le volet humain	10
• Eléments relevés par le groupe de travail.....	10
• Problématiques formulées	11
• Pistes de travail identifiées par le groupe	11
4. Analyse foncière	12
• Répartition des surfaces agricoles du territoire en 2014 et évolutions	12
• Morcellement du foncier agricole.....	13
• Mode de faire valoir	13
• Prospective foncière	14
5. Echanges lors des comités de pilotage sur le volet foncier	15
• Eléments relevés par le groupe de travail.....	15
• Problématiques formulées	15
• Pistes de travail identifiées par le groupe	15
6. Contexte environnemental	16
• Une qualité de l'eau sous surveillance.....	16
• Une biodiversité remarquable à protéger	17
• Les préoccupations agri-environnementales exprimées	17
7. Echanges lors des comités de pilotage sur le volet environnement	18
• Eléments relevés par le groupe de travail.....	18
• Problématiques formulées	18
• Pistes de travail identifiées par le groupe	18
8. Naturopole : un projet d'innovation énergétique et alimentaire	19
• Présentation du projet	19
• Perception du projet par le milieu agricole.....	19
9. Echanges lors des comités de pilotage sur le Naturopole	20
• Eléments relevés par le groupe de travail.....	20
• Problématiques formulées	20

• Pistes de travail identifiées par le groupe	20
10. Filière polyculture-élevage	21
• La filière en quelques chiffres	21
• Foncier	21
• Autonomie alimentaire.....	21
• Productions / Commercialisation	22
• Pérennité des exploitations	22
• Principaux échanges lors des comités de pilotage.....	23
11. Filière viticulture	24
• La filière en quelques chiffres	24
• Foncier	24
• Charge de travail	25
• Commercialisation et revenus.....	25
• Pérennité des exploitations	26
• Principaux échanges lors des comités de pilotage.....	26
12. Autres productions	27
• Les autres filières en quelques chiffres.....	27
• Commercialisation	27
• Pérennité des exploitations	27

Sigles, acronymes et définitions

EA : exploitation agricole

SAU : surface agricole utile

AB : Agriculture Biologique

BV : Bassin Versant

CASMB : Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc

CCCA : Communauté de Communes du Canton d'Albens

CCALB : Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget

CCCh : Communauté de Communes de Chautagne

CVI : Casier Viticole Informatisé ; issu des déclarations des viticulteurs aux douanes

EA : Exploitation Agricole

EARL : Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée

ETP : Équivalent Temps Plein ; unité d'évaluation de la main d'œuvre agricole salariée ou non

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

IGP : Indication Géographique Protégée

MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique

MO : Main d'Œuvre

MSA : Mutuelle Sociale Agricole

PAC : Politique Agricole Commune

PAEC : Projet Agro-Environnemental et Climatique

RPG : Registre Parcellaire Graphique ; synthèse des déclarations PAC des agriculteurs

SAU : Surface agricole Utile

SCEA : Société Civile d'Exploitation

SCOP : Surfaces en Céréales, Oléagineux et Protéagineux

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SMI : Surface Minimale d'Installation

UGB : Unité Gros Bétail ; variable créée à partir de coefficients permettant de comparer entre eux les différents animaux et de les additionner

1. Objectifs et méthodologie

➤ Demande

La Communauté de Communes de Chautagne (CCCh) souhaite agir en faveur de l'agriculture de son territoire à travers la réalisation d'un Schéma Directeur pour l'Agriculture et la Forêt. La demande est de disposer d'un état des lieux de l'agriculture, d'une prospective de son évolution à 10 ans, de lister les problématiques posées et de proposer un plan d'actions.

➤ Méthodologie de l'étude

Afin de répondre à cette demande, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc (CASMB) a réalisé une étude organisée en différentes parties :

1. Réalisation d'un diagnostic agricole
2. Présentation du diagnostic à un comité de pilotage constitué d'élus, d'agriculteurs du territoire et de techniciens. Ces réunions ont permis aux différents acteurs d'échanger, et de s'accorder sur l'identification des principales problématiques de l'agriculture de Chautagne
3. A l'issue de ces échanges, un document recensant diverses propositions de pistes d'actions répondant aux problématiques identifiées lors de la phase ii) a été créé puis diffusé aux membres des comités de pilotage. Ces personnes se sont à nouveau rassemblées pour juger de la pertinence des actions proposées.
4. A l'issue des échanges de la phase iii), une hiérarchisation des actions a pu être établie à partir d'un système de notation. Celles les mieux classées ont été retenues et synthétisées dans une proposition de programme d'action, présenté aux élus de la CCCh et à des techniciens.

➤ Objectifs du diagnostic agricole

- Réaliser un état des lieux de l'agriculture en Chautagne,
- Dégager et hiérarchiser les grands enjeux pour l'agriculture de demain,
- Identifier les leviers qui influenceront l'agriculture de demain.

➤ Méthodologie du diagnostic agricole

Des enquêtes individuelles ont été réalisées aux sièges d'exploitation des différents producteurs de Chautagne. Ces données ont été ensuite centralisées et analysées de façon collective afin de réaliser un état des lieux de l'agriculture en 2015. Ces éléments ont permis de constituer un document de travail, analysé et discuté lors de comités de pilotage, constitués d'élus et d'agriculteurs du territoire.

La liste identifiant les producteurs est issue des bases de données de la Chambre d'Agriculture mise à jour avec un référent agricole de chaque commune. Elle recense 56 exploitations, toutes productions et tailles confondues.

Seules les exploitations professionnelles et celles possédant plus d'1ha de vigne, soit 39 exploitations, ont été informées de la démarche de la CCCh par courrier.

34 exploitations ont été effectivement rencontrées ou contactées par téléphone, les 5 autres n'ont pas répondu aux appels. Les entretiens se sont échelonnés entre juillet et octobre 2015.

Le taux d'échantillonnage des exploitations agricoles professionnelles est de 89 %.

Au vu de la taille de l'échantillon, certaines données ne sont pas détaillées dans l'étude, afin de respecter le secret statistique.

Les résultats ont été saisis dans une base de données, et croisés avec d'autres bases de données agricoles (RPG, CVI, données MSA, données INSEE, ...).

Précautions

Les résultats présentés dans le présent document sont issus de données déclaratives, donc sujettes à des écarts avec la réalité du fait d'arrondis et d'approximations.

Précisions de lecture

Le document qui suit donne quelques chiffres et données sur l'agriculture de Chautagne.

Il a servi de support de travail aux membres du Comité de Pilotage pour leur réflexion prospective sur les enjeux et pistes d'actions à mettre en œuvre pour maintenir et développer l'agriculture chautagnarde. Les remarques issues de ces comités, sont intégrées à la fin de chaque partie du document.

2. Approche humaine du secteur agricole

Statut des exploitants agricoles

La définition d'une exploitation professionnelle par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc est basée sur la Surface Minimale d'Installation (SMI), qui correspond à une surface minimale de viabilité économique, fixée dans le cadre du Schéma Directeur Départemental des Structures. Cette SMI est propre à chaque production. Pour les exploitations de Chautagne, on considère comme exploitation professionnelle les exploitations valorisant plus de 0,5 SMI, c'est-à-dire :

- en polyculture élevage, les exploitations de 9 ha minimum,
- pour la viticulture, les exploitations de 1.5ha minimum,
- pour les autres productions, on applique le coefficient d'équivalence en surface ou nombre d'animaux.

On recense sur la Chautagne :

Exploitations	Nombre	Part des EA de Chautagne
professionnelles	28	50 %
chef d'exploitation en double activité	13	23%
chef d'exploitation retraité (agricole ou non)	15	27%
TOTAL	56	

Les chefs d'exploitations retraités ou en double activités ont tous une activité viticole et fonctionnent avec la cave coopérative. Leur activité agricole possède une forte valeur patrimoniale plus qu'un intérêt économique. En effet, ils valorisent tous une surface inférieure à la 1/2 SMI viticole.

Cette part d'exploitations non professionnelles est 3 à 4 fois supérieure à la moyenne des autres secteurs, du fait de l'activité viticole en coopérative.

La Chautagne a la même densité d'exploitations professionnelles que la CALB ou la CCCA, relativement à la SAU de leur territoire.

- Une part importante d'exploitations non professionnelles
- Une densité d'exploitations professionnelles par commune dans la moyenne locale

Statut juridique des exploitations

Les EA non professionnelles (tenues par des doubles actifs ou des retraités) sont toutes des exploitations individuelles.

Parmi les exploitations professionnelles, on dénombre 6 exploitations, soit 21 % des EA, sous forme sociétaire (GAEC et SCEA/EARL avec 2 exploitants et plus) ; cette proportion est 2 fois plus faible que la moyenne locale. Les formes sociétaires ne se retrouvent pas en viticulture.

- Des exploitations majoritairement individuelles

Evolution du nombre d'exploitations ces dernières années

Le Recensement Général Agricole révèle une diminution de 47% du nombre d'EA entre 2000 et 2010, toute taille confondue. Cette diminution est plus accentuée que dans l'ensemble du département (diminution de 36%).

8 installations ont eu lieu auprès de la MSA entre 2010 et 2014. Parmi elles, on en compte 4 dans des sociétés déjà existantes, et 1 reprise d'exploitation individuelle. Les reprises entre conjoint ne sont pas comptabilisées ici. Ces installations ne concernent pas la viticulture, et avant 2010, plusieurs installations en viticulture n'ont pas perduré et les candidats se sont réorientés.

A l'inverse, au moins 3 agriculteurs à plein temps sont passés en double activité dans les 5 dernières années. Pour des raisons économiques, ils ont cherché une autre activité professionnelle. Cette tendance est très particulière à la Chautagne.

- Une diminution importante du nombre d'exploitation ces dernières années pour cause de retraite ou de réorientation professionnelle

Fonctionnement de la MO des exploitations professionnelles

	Nombre de personnes	ETP	% ETP total
MO principale (chefs d'exploitation et associés)	44	39	62 %
MO salariée permanente	9	8	13 %
Autre MO (saisonniers, apprentis)	180	14	22 %
MO gratuite (aide familiale et de proches)	13	2	3 %
TOTAL	246	63	

La main d'œuvre saisonnière assure près de 20% des temps de travaux agricoles en Chautagne ; elle est nécessaire au fonctionnement des exploitations viticoles. La fidélisation et la qualification de cette MO sont donc des enjeux importants pour cette filière.

Par rapport à d'autres secteurs la part de MO bénévole est très faible.

Les emplois permanents agricoles représentent près de **2% de la population active chautagnarde**, dans la moyenne des territoires ruraux.

Perception de la masse de travail

	% des personnes enquêtées
Normale	39
Saturé /Dépassé	61

Plus de la moitié des exploitants professionnels rencontrés se sentent dépassés voir saturés par leur charge de travail. Proportionnellement à chaque type de production, les viticulteurs ont davantage le sentiment d'être débordés dans leur travail.

- Des sources de MO différentes selon les filières
- Une part de population active agricole importante (2%)
- Des agriculteurs saturés en travail

Les différentes filières agricoles

	Nombre d'EA	Répartition parmi l'ensemble des EA	Répartition parmi les EA professionnelles	Répartition parmi les EA non professionnelles
Polyculture-élevage	11	20%	33%	7%
Viticulture	37	66%	41%	93%
Autres productions	8	14%	26%	0%

NB : les autres productions comprennent les cultures spécialisées (pépinière...), les autres élevages (apiculture, centre équestres, escargots...) ainsi que les producteurs diversifiés dont le revenu dépend majoritairement d'une production non viticole ou non polyculture-élevage.

Les exploitations viticoles représentent 66% de l'ensemble des EA du territoire, mais moins de la moitié des EA professionnelles.

Les filières polyculture-élevage et autres productions sont très largement représentées par des exploitations professionnelles.

- Une agriculture diversifiée mais avec peu de représentants par production (sauf en viticulture)

Evaluation des prélèvements privés

Les prélèvements privés mensuels nets ont été déclarés par tranche. Ils correspondent plus ou moins à un revenu net, avec une répartition autour de la moyenne de 1300 €/mois.

	% d'exploitations Professionnelles
<900€	30
900-1300€	35
1300-1700€	35

Les exploitants professionnels rencontrés sont, pour la grande majorité, insatisfaits de leurs revenus. On peut relever qu'aucun viticulteur coopérateur n'a déclaré gagner plus de 1300 € par mois.

- 2/3 des agriculteurs ont des revenus inférieurs à la moyenne des revenus agricoles

Pyramide des âges et renouvellement

Ensemble des EA de Chautagne

Age moyen des chefs d'exploitation et des associés	53 ans
Chefs d'exploitations et associés de plus de 55 ans	49% des personnes

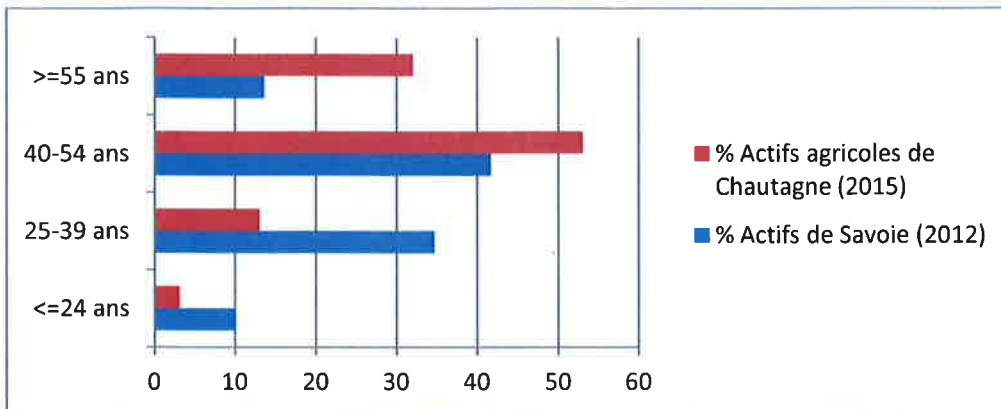
Exploitations professionnelles

Age moyen des chefs d'exploitation et des associés	48 ans
Chefs d'exploitations et associés de plus de 55 ans	32% des personnes

Pour la Chambre d'Agriculture, afin d'anticiper et de gérer au mieux la reprise de son exploitation, les questions de transmissions doivent commencer à être abordées vers 55 ans.

L'âge moyen des actifs est dans la moyenne locale (48 ans) et la part d'actifs à remplacer dans les 10 ans également. Toutefois vu le petit nombre d'actifs sur le territoire, la problématique sera ciblée sur quelques exploitations avec un impact important sur le territoire en cas d'échec d'une transmission.

Répartition de l'âge des chefs d'exploitation non retraités (professionnels et double actifs) par rapport à la population active de Savoie



L'essentiel de la population active agricole a plus de 40 ans, avec une véritable interrogation pour les 20 ans à venir.

- Un tiers des actifs agricoles professionnels à remplacer dans les 10 ans

➤ Pérennité des exploitations

Cette appréciation mobilise différents indicateurs : l'âge du chef d'exploitation, l'identification ou non d'un repreneur, la praticité et le niveau d'équipement des bâtiments agricoles ou de l'outil de production. Toutes les filières sont concernées par cette problématique. Néanmoins, la fonctionnalité et le niveau d'équipements des bâtiments est un frein plus important pour la transmission des exploitations d'élevage.

Certains exploitants professionnels de plus de 55 ans n'ont pas de successeur connu et d'autres de moins de 55 ans nous ont confié leurs difficultés à se projeter, même à court terme, du fait du manque de rémunération.

L'avenir des exploitations non professionnelles n'est pas assuré du fait de l'âge des viticulteurs et de la valeur patrimoniale du foncier pour ces exploitants.

- 29% des EA professionnelles ont un avenir incertain ou non assuré à 5 ans, nettement au dessus de la moyenne (15%)

3. Echanges lors des comités de pilotage sur le volet humain



▲ **Éléments relevés par le groupe de travail**

1. Importance de la double activité

Les doubles actifs représentent aujourd'hui près de la moitié des exploitants agricoles. Cette proportion était historiquement plus élevée. Ces structures sont rarement rentables économiquement ; elles reflètent un attachement au patrimoine foncier. Il y a peu de repreneurs identifiés dans le même schéma (qui mettent davantage en avant la valeur patrimoniale que celle économique) ; ce qui pose la question de la pérennité de 10 ha de vigne environ.

2. Installation

En viticulture, on relève des installations qui n'ont pas duré ces dernières années, ce qui a pénalisé la cave coopérative du fait d'une réduction des volumes de raisin. Pour les autres filières, notamment en élevage, des porteurs de projet sont intéressés par des structures à reprendre, mais peu de projets se concrétisent, notamment à cause de la valeur de reprise des fermes déconnectée de la rentabilité.

3. Transmission

Point relevés par beaucoup de membres du comité de pilotage, pour eux, face à cette problématique, la Chautagne est en « situation d'urgence », il y a une « nécessité d'anticiper », c'est une « grosse inquiétude », toutes filières confondues. L'absence de transmission a impacté et impactera l'agriculture à l'échelle des systèmes d'exploitation mais aussi sur les structures collectives (coop, CUMA)

Comme évoqué pour la problématique d'installation, il y a sur le territoire de grosses exploitations, difficiles à transmettre du fait de leur forte valeur économique ; il est difficile de trouver des prêts pour les repreneurs.

De plus, certains cédants ne pensent pas à transmettre, n'ont pas réellement conscience qu'il faut préparer la transmission

4. Revenus agricoles

La conjoncture actuelle tend vers une augmentation des charges d'exploitation supérieure à l'augmentation des produits, en Chautagne et ailleurs. Les revenus de la profession agricoles sont relativement faibles, toutes filières confondues. Au-delà de ce constat, des marges pourraient peut-être être gagnées en travaillant sur la performance technique des exploitations, sur les systèmes de production (diversification par exemple), ou les modes de commercialisation.

5. Identité agricole du territoire

Un manque de communication entre les filières a été soulevé par les éleveurs, bien que chacun soit déjà très occupé par son activité.

Les porteurs de projets souhaiteraient une entraide au sein de la profession et sont demandeurs de projets collectifs (matériel, rotation culturales...)

Problématiques formulées

1. Importance de la double activité

Est-il possible aujourd'hui de repenser la double activité pour les agriculteurs ? En trouvant une source de revenus non agricoles ou en diversifiant leurs productions ?

2. Installation

Quels systèmes proposer aux porteurs de projet pour concrétiser des installations dans une conjoncture économique défavorable ?

Comment sélectionner des porteurs de projets et leur donner envie de rester ?

3. Transmission

Comment faciliter la transmission des exploitations ?

(Réfléchir à des actions pour : foncier, bâtiment, équipements, ...)

4. Revenus agricoles

Quelles améliorations des systèmes de production mettre en œuvre pour augmenter les revenus des agriculteurs ?

5. Identité agricole du territoire

Comment instaurer un climat d'entraide et de soutien entre professionnels et développer une identité chautagnarde ?

Pistes de travail identifiées par le groupe

1. Importance de la double activité

Trouver des secteurs permettant aux exploitants agricoles d'être double actifs pendant la basse saison (hiver pour les viticulteurs), en suivant par exemple le modèle des stations de ski.

Identifier des cultures permettant la diversification des fermes en place avec des calendriers culturaux compatibles aux pics de travail des productions déjà en place.

2. Installation

Réfléchir à un dispositif permettant de proposer un accompagnement / suivi des installations par des agriculteurs en place, des collectivités, des organisations agricoles...

Installer un maraîcher sur une exploitation d'élevage (mutualisation de matériels, utilisation des effluents...)

Mettre en place des critères à l'installation pour les porteurs de projet. Mettre en place un atelier permettant de voir quelles sont les raisons qui ont entraîné la non-pérennité des dernières installations viticoles.

En viticulture, mettre un salarié à disposition des exploitations professionnelles, qui s'installerait à terme.

3. Transmission

Evaluer les valeurs économiques, patrimoniales, ... des exploitations, pour proposer un prix le plus juste possible aux potentiels repreneurs.

Mettre en place des fermes communales (achat par les collectivités, CCCh ou communes).

Communiquer, sensibiliser les personnes concernées, les former à la transmission.

Accompagner humainement les reprises : accompagnement, formations pour « reconversion » des retraités...

4. Revenus agricoles

Proposer un accompagnement technique pour toutes les filières, notamment pour les guider vers une plus grande autonomie (être moins dépendant des dépenses inhérentes à certains postes par exemple)

Gagner de la marge sur les ventes en commercialisant en vente directe ou circuits courts, « s'organiser localement ».

5. Identité agricole du territoire

Développer cette identité doit venir de la profession, ne peut se faire sans la coopération directe des agriculteurs. Si cette volonté existe, une des pistes serait de proposer des ateliers thématiques qui s'appliquent à différentes filières ; par exemple : matériel, foncier (rotation entre maraîchers et producteurs de céréales)...

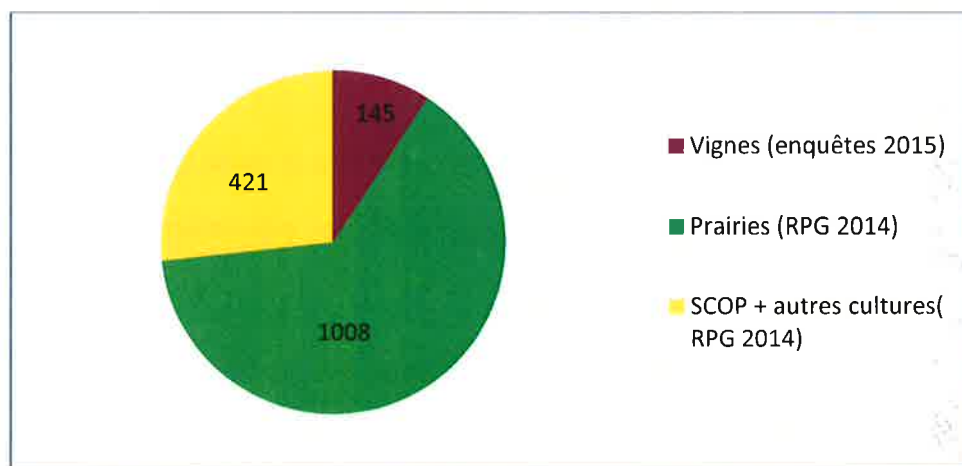
4. Analyse foncière

➤ Répartition des surfaces agricoles du territoire en 2014 et évolutions

	S (ha)	% de la SAU totale
Vignes (enquêtes 2015)	145	9
Prairies (RPG 2014)	1008	64
SCOP + autres cultures (RPG 2014)	419	27
TOTAL	1572	

Les filières de Chautagne sont relativement bien réparties en termes de nombre d'exploitations, mais valorisent des surfaces très différentes en fonction de leur production :

- La filière polyculture-élevage, soit 1/3 des exploitations professionnelles, exploite plus des 3/4 espaces agricoles chautagnards en 2014,
- La filière viticole qui représente 39% des EA professionnelles du territoire valorise 9% de la SAU,
- Les autres filières représentent moins d'1/3 des EA professionnelles valorisent 15% de la SAU.



Entre 2010 et 2014, on constate :

- Une diminution des surfaces viticoles
- Une réduction des cultures annuelles (100ha environ)
- Une augmentation équivalente des surfaces de prairies
- Une croissance de l'enveloppe urbaine de près de 10 ha par an (Observatoire Départemental) en partie au détriment de l'agriculture.

Localisation administrative des surfaces exploitées

S déclarées à la PAC + CVI 2014	1550 ha
S déclarées en Chautagne par les exploitants lors des enquêtes 2015	Environ 1300ha (85% SAU)
S exploitées hors Chautagne par les exploitants rencontrés	48 ha
SAU de Chautagne exploitées par des EA ayant leur siège en dehors du territoire	Environ 250 ha (15% SAU)

Les exploitations de Chautagne travaillent presque exclusivement des surfaces présentes dans les 8 communes du territoire, contrairement à d'autres territoires.

- En 4 ans, un gain de prairies lorsque les autres cultures sont en recul en coteaux comme en plaine

Morcellement du foncier agricole

Surfaces moyennes des parcelles 2014

	Surface moyenne d'une parcelle (2014)	Comparatif
Viticulture	0.13 ha	Région : 0.3 ha
Autres productions	1.5 ha	Albanais : 1 ha

NB : les données viticoles sont issues du CVI, les données des autres productions sont issues du RPG

Les surfaces moyennes des parcelles viticoles sont deux fois plus petites que la moyenne régionale (à noter que les parcelles viticoles sont basées sur des références cadastrales et non sur une surface de culture contiguë comme c'est le cas pour les îlots PAC).

Les îlots PAC des autres productions semblent relativement grands en comparaison de ce que l'on retrouve dans d'autres territoires, mais 60% des îlots font moins de 1ha.

Appréciation qualitative du parcellaire

	Nb de réponse
Pratique	57%
N'impacte pas la conduite culturale	33%
Pénalise la conduite culturale	10%

La majorité des exploitants professionnels ne sont pas pénalisés par leur structure foncière bien qu'ils travaillent sur différentes communes, ce qui génère des déplacements. Pour les viticulteurs rencontrés, cet éloignement n'est pas pénalisant car la plupart possède des îlots homogènes dans 2 communes.

En polyculture-élevage le parcellaire est dispersé sur 4 communes.

En dépit des éléments présentés précédemment, la majorité des exploitants rencontrés sont favorables à une restructuration foncière. Plus que pour faciliter le fonctionnement de leur exploitation, cela permettrait d'assurer la pérennité du foncier agricole et de faciliter des installations.

- Une restructuration foncière nécessaire
- Un fonctionnement intercommunal des exploitations

Mode de faire valoir

	Moyenne des exploitations de Chautagne	Moyenne des exploitations du 73
% de surfaces exploitées en propriété	13%	18%

Les exploitations chautagnardes valorisent en moyenne moins de foncier en propriété que l'ensemble des exploitations savoyardes. Cependant, une grande hétérogénéité s'observe au sein des exploitations puisque le mode de tenure foncière directe s'échelonne entre 0% et 100%. Les viticulteurs ont en moyenne davantage de surfaces en propriété (60%) que les autres. On retrouve un chiffre semblable dans d'autres communes viticoles savoyardes.

Le mode de faire valoir direct permet de pérenniser le foncier agricole des exploitations et conforte les agriculteurs dans leurs pratiques, mais peut freiner la transmissibilité (valeur patrimoniale). Investir dans du foncier représente un effort financier important pour les EA, en particulier pour des installations.

- Une très forte dépendance aux projets des propriétaires fonciers

Prospective foncière

NB : les données présentées ci-dessous reflètent une volonté exprimée par les exploitants au moment des enquêtes, cela ne les engage en rien. Les surfaces présentées ci-dessous ne tiennent pas compte :

- Des pertes de surfaces liées à une urbanisation « subie »
- Des échanges parcellaires entre exploitants
- Des changements cultureux (ex : changement de culture par diversification)

Souhait d'évolution des surfaces dans 10 ans affiché par les agriculteurs	
Augmentation	19%
Maintien	72%
Diminution	9%

Les agriculteurs cherchant à étendre leurs SAU souhaiteraient gagner quelques ha (de 1 à 3), pour conforter une activité en place, pour une installation, ou pour une diversification.

Les diminutions de surfaces affichées par les agriculteurs sont liées à un arrêt d'activité, à une diminution dans l'objectif d'une retraite, ou à l'arrêt d'entretien de petites parcelles difficilement exploitables.

Néanmoins, plus de 2/3 des exploitations rencontrées se projettent à 7-10 ans dans une structure foncière identique à celle d'aujourd'hui.

Estimation des libérations de surface à 10 ans parmi les professionnels ou EA > 1/2 SMI	65 ha
S entretenues aujourd'hui par des EA < 1/2 SMI avec des chefs d'EA de plus de 55 ans	10 ha

A dire d'experts, parmi les exploitants non professionnels, la moitié des surfaces entretenues aujourd'hui ne sera pas libérée pour un usage agricole, principalement pour des raisons patrimoniales ou d'urbanisation.

Nous estimons à **environ 75 ha le foncier agricole à transmettre ces 10 prochaines années**, (sur 26 exploitations) principalement en viticulture (une cinquantaine d'hectares) Ces surfaces en vigne sont relativement jeunes (la majorité ont moins de 40 ans), et la plupart des parcelles est mécanisable.

- 1/3 du vignoble devra trouver un repreneur d'ici 10 ans

5. Echanges lors des comités de pilotage sur le volet foncier

Éléments relevés par le groupe de travail

1. Entretien du paysage

La déprise agricole (diminution du nombre de siège d'exploitation) entraîne une augmentation des friches et une conquête forestière sur certains secteurs. Cet enrichissement est une préoccupation qui impacte directement le cadre de vie des locaux ainsi que l'image du territoire perçue par les touristes. Cependant, la prise de conscience citoyenne sur cette problématique semble faible. L'entretien de l'espace est nécessaire aux activités agricoles, mais bénéfique pour l'intérêt général. Il faudrait que cette contribution soit reconnue par la société civile.

L'enrichissement semble de plus générer des habitats favorables à la faune sauvage (sangliers notamment) qui pénalise l'activité agricole.

2. Structure foncière

Le morcellement s'explique en partie par le nombre conséquent de parcelles en indivision dans le territoire ; « beaucoup de propriétaires ne savent pas qu'ils sont propriétaires ».

Il semble y avoir de la place pour installer, mais difficile de trouver du foncier adapté à certaines cultures (maraichage notamment) ; et concurrence pour les meilleurs terrains.

Problématiques formulées

1. Entretien du paysage

Comment limiter l'enrichissement ?

Comment faire participer l'ensemble de la société civile à cette problématique ?

2. Structure foncière

Quelle restructuration foncière engager pour limiter le morcellement ?

Comment faciliter l'accès à la propriété foncière pour ces exploitations ?

Quelle organisation du foncier à créer / inventer lorsque l'on n'est pas propriétaire ?

A quelle échelle doit-on travailler ?

Pistes de travail identifiées par le groupe

1. Entretien du paysage

Faire réaliser une partie des travaux par les municipalités

Financer une prestation de défrichement

Indemniser financièrement les agriculteurs qui entretiennent les secteurs à enjeux, selon des règles à définir

Sensibiliser les citoyens via l'envoi de courrier

2. Structure foncière

Réaliser un travail de restructuration foncière sur des zones identifiées (part importante de communication auprès de propriétaires par l'animateur)

Engager la réflexion à l'échelle supra-communale

Mettre en place une Zone Agricole Protégée (ZAP) ; les autres outils (AFA, ASA) ayant une gestion administrative qui semble plus compliquée à gérer

Mettre en place une bourse foncière

Créer un outil administratif pour gérer les échanges : bourse de rotation du foncier, comité local pour la gestion du foncier,...

Trouver des modalités d'engagements adaptés à la réalité du terrain (quels types de contrats ?)

Engager une réflexion sur l'usage agricole des terres et pas uniquement sur la propriété dans cette restructuration

Réfléchir à une rotation du foncier entre différentes exploitations (d'un point de vue juridique, mais aussi technique)

6. Contexte environnemental

Une qualité de l'eau sous surveillance

Qualité de l'eau du bassin versant (BV) du lac du Bourget

Le BV du lac du Bourget fait l'objet depuis 2003 d'un contrat de bassin versant. Reconduit en 2011 jusqu'en 2017, ce deuxième contrat décline les objectifs majeurs du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) par la mise en œuvre d'un programme d'actions (études, travaux...) qui bénéficie de financements de la part de l'Agence de l'eau, de la Région et du Département principalement.

Ces mesures concernent directement les pratiques agricoles au vu de la contamination par les pesticides des milieux aquatiques. A l'échelle de Métropole Savoie, on observe :

- Plus de 60 substances d'origines phytosanitaires détectées dans les eaux superficielles ;
- Par temps de pluie les concentrations dépassent régulièrement les normes d'eau potable ;
- En 2000 une étude menée sur le territoire a montré que 90% des quantités de pesticides étaient utilisés par le monde agricole. La viticulture, les grandes cultures, le maraichage et l'arboriculture représentaient la majorité des quantités utilisées. Avec la mise en place de l'Opération Zéro pesticides pour les collectivités, cette prépondérance de l'agriculture reste d'actualité.
- La très grande majorité des molécules détectées dans les cours d'eau sont des herbicides,
- La contamination est d'autant plus importante que les prélèvements ont lieu en période de pluie.

Suite aux taux de pesticides retrouvés dans l'environnement, l'atteinte du bon état des eaux impose des changements dans les pratiques. Ils peuvent nécessiter de revoir les systèmes de production agricole et leurs équilibres économiques.

Des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont en construction dans le PAEC Métropole Savoie 2016 pour accompagner les viticulteurs vers une diminution des quantités d'herbicides (objectif -60%) et d'autres produits phytosanitaires (objectif -20%) d'ici 2020.

Classement d'une partie du territoire en zone vulnérable nitrates

Communes concernées : Chindrieux, Ruffieux, Serrières-en-Chautagne

Ce zonage découle d'une directive européenne que l'on retrouve dans tous les états membres depuis 1997, et qui a été renforcée par la loi Grenelle (2002).

Ce zonage est mis en place dans des espaces désignés comme vulnérables à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole compte tenu notamment des caractéristiques des terres et des eaux ainsi que de l'ensemble des données disponibles sur la teneur en nitrate des eaux et de leur alimentation. Ces zones concernent des eaux atteintes ou menacées par la pollution aux nitrates.

Le programme d'actions régional n'a pas encore été défini pour les nouvelles zones vulnérables, mais au vu du programme d'action existant, les agriculteurs devraient adapter leurs pratiques sur les points suivants : calendrier et conditions d'épandage / capacités de stockage des effluents / respect d'un plafond de fertilisation azotée / couverture du sol en interculture / mise en place de bandes végétalisées le bord des cours d'eau.

Les pratiques agricoles des viticulteurs devraient être peu impactées par cette réglementation qui concernera surtout les exploitations de polyculture-élevage.

Périmètres de protection du forage de Serrières

Le syndicat mixte du Rigolet étudie les possibilités de mise en service du forage réalisé sur la commune de Serrières-en-Chautagne dans le but d'une production d'eau potable à partir de la nappe d'accompagnement du Rhône. L'exploitation de cette ressource induit la définition de périmètres de protection autour du forage, ainsi que des servitudes et prescriptions, notamment en termes de pratiques agricoles. Une étude agricole va être réalisée sur ces périmètres afin de définir les pratiques agricoles actuelles dans la zone, d'évaluer leur impact sur la qualité de l'eau et d'évaluer les impacts des prescriptions induites par l'exploitation du forage (2016).

Différents périmètres seront proposés, avec des restrictions d'usages plus ou moins forts en fonction de la distance au forage.

En 2011, 65ha de terres agricoles étaient déclarés à la PAC dans les périmètres de protection, dont 45ha de prairies et 20ha de céréales. 5 exploitants valorisaient ce foncier.

- Une pression sociale et environnementale croissante sur l'agriculture
- Une nécessité de prendre en compte la qualité de l'eau dans les pratiques
- Des investissements et des changements de pratiques qui s'imposeront
- Des mesures d'accompagnement des exploitations à mettre en place pour qu'elles restent compétitives

➤ Une biodiversité remarquable à protéger

Une partie des zones Natura 2000 S01 (Réseau de Zones humides, Pelouses, Landes et Falaises de l'Avant-Pays Savoyard) et S08 (Zones humides et Forêts Alluviales de l'ensemble du Lac du Bourget-Chautagne-Rhone) est située en Chautagne. Cela représente 2904ha, surtout localisés dans les zones humides et les marais.

Afin de conserver le caractère remarquable de ces milieux humides, le PAEC Métropole Savoie a proposé dès 2015 un ensemble de MAEC aux agriculteurs de ces espaces afin de les inciter à développer et renforcer leurs bonnes pratiques.

Les mesures consistent principalement à adapter la pression de pâturage (utilisation tardive des prairies)/ interdire l'apport de fertilisants / gérer les parcelles en prenant en compte la biodiversité (parcelles mises en défend par exemple).

En 2011, 205 ha environ étaient déclarés à la PAC et situés dans ces zones réglementées. 20 exploitations se répartissaient l'exploitation de ces surfaces ; toutes ont leur siège en 73.

Lors de la campagne PAC 2015, 13 exploitations dont 3 de chautagne se sont engagées dans ces MAEC pour concilier gestion agricole et environnementale.

➤ Les préoccupations agri-environnementales exprimées

Gestion des niveaux d'eau de la nappe

Certains agriculteurs expriment des craintes quant à l'élévation possible du niveau de la nappe d'accompagnement du Rhône. En effet, l'exploitation des parcelles en marais est déjà compliquée par des inondations régulières, une augmentation des phénomènes de crues pourrait compromettre le bon entretien de ces espaces.

Certains trouvent également que quelques zones gérées par l'ONF, moins humides qu'auparavant, sont sous-exploitées et qu'il serait intéressant de les réhabiliter pour un usage agricole, éventuellement en agro-foresterie.

Un besoin quantitatif d'eau dans certains secteurs

Un besoin d'accès à l'eau pour la bonne conduite des troupeaux a été évoqué sur le massif séchant de St Pierre de Curtille et sur les côteaux du Clergeon.

Certains exploitants souhaiteraient développer davantage les pratiques d'irrigation dans la plaine de Serrières sur les zones de graviers.

Une forte identité paysagère à maintenir

La majorité des agriculteurs est préoccupée par le gain de surfaces des espaces en friches dans l'ensemble du territoire. Certains éleveurs nous ont fait part de la difficulté d'entretenir de petites surfaces dispersées et en déprise. Mais l'embroussaillage peut aussi concerner de grandes zones pentues sous-pâturées et/ou difficiles à entretenir. Cet préoccupation rejoint celle des collectivités sur l'ouverture du paysage.

Des dégâts importants par les sangliers

Certains exploitants trouvent que les marais mal entretenus créent des réservoirs à sangliers. Ces derniers font des dégâts importants sur cultures mais aussi sur prairies voire sur vigne.

Au-delà du constat, ils sont plutôt résignés considérant qu'il est trop difficile voire impossible de s'entendre avec les représentants des chasseurs et l'ensemble des partenaires, pour améliorer la gestion des populations.

- Une gestion agricole contrainte dans les marais
- Des enjeux localisés de manque d'eau
- Des difficultés à gérer l'embroussaillage
- Des dégâts de gibier permanents

7. Echanges lors des comités de pilotage sur le volet environnement

▲ **Éléments relevés par le groupe de travail**

Les nouvelles exigences réglementaires vont engendrer des coûts supplémentaires pour certains agriculteurs, qui se sentent piégés par un système sur lequel ils n'ont pas la main mise.

D'une manière générale, les agriculteurs se sentent pointés du doigt pour les pollutions existantes, alors qu'ils font des efforts. Les citoyens « lambda » semblent peu impliqués sur ces questions, bien qu'eux aussi aient des marges de manœuvre possible.

Les élus ont relevé une ambition des collectivités d'intervenir dans les marais, avec la difficulté de concilier enjeux eau, biodiversité et agriculture.

▲ **Problématiques formulées**

Comment accompagner les agriculteurs à s'adapter aux nouvelles obligations (sur les plans technique et financier) ?

Comment mieux valoriser l'activité agricole d'un point de vue environnemental auprès des citoyens ?

▲ **Pistes de travail identifiées par le groupe**

Communiquer auprès des résidents pour sensibiliser aux bonnes pratiques (courrier ? ne changera pas grand-chose, mais difficile de faire plus)

Communiquer sur les bonnes pratiques agricoles déjà existantes à l'échelle du territoire, et également lors de la commercialisation des produits

Accompagner techniquement les exploitants pour s'adapter aux nouvelles exigences réglementaires (nitrates + captage, quels éléments en commun avec d'autres territoires proches pour ne pas porter seuls les coûts de formation)

Accompagner financièrement les exploitants (par les collectivités), les agriculteurs ne pouvant pas tout assumer
Marais : mieux structurer la filière sylvicole ; les collectivités doivent définir de réels objectifs agricoles sur ces espaces, en terme de surface notamment.

8. Naturopole : un projet d'innovation énergétique et alimentaire

➤ **Présentation du projet**

Un Naturopole est un regroupement d'entreprises travaillant sur des thématiques communes, orientées vers le développement durable. L'association Naturopole 3D qui porte ce projet en Chautagne en lien avec la commune de Serrières-en-Chautagne et la Communauté de Communes de Chautagne, travaille sur « l'Alimentation-santé » avec pour objectif d'Agir préventivement sur la santé grâce à une alimentation saine et éco-conçue. Basé sur le principe de l'économie circulaire, le projet regroupera une activité de maraîchage, une cuisine centrale et une usine de méthanisation. D'autres activités pourront progressivement venir se greffer. Il s'agit à terme de mettre en œuvre une agriculture raisonnée et de proximité via le développement du maraîchage ; fournir en priorité une alimentation saine à l'enfance et la petite enfance via une cuisine centrale ; créer des emplois en incluant des populations en réinsertion et enfin, mutualiser et favoriser les partenariats via la recherche & développement. Le Naturopole vise d'ici 2020 la livraison de 6000 repas par jour et la valorisation de 150t de fruits et légumes produits localement par an, le traitement de 55t de déchets

- Une opportunité pour développer la filière maraîchage
- Des débouchés commerciaux pour certaines exploitations déjà en place ?

➤ **Perception du projet par le milieu agricole**

Appréciation générale du dispositif

Les agriculteurs rencontrés connaissent peu le projet, et les avis sont partagés.

Leurs craintes et critiques portent essentiellement sur :

- Les coûts et conséquences des transports des repas quotidiens, du fait de l'éloignement du site par rapport aux bassins de vie
- L'appropriation limitée du projet par la profession agricole locale qui aurait souhaité être davantage consultée au cours de l'élaboration du dispositif, notamment sur l'impact foncier.

Les aspects favorables portent sur :

- Le potentiel de débouchés pour certaines productions (viande, lait, fromage).

Développement d'une filière maraîchage

Les exploitants rencontrés sont favorables au développement d'une telle filière dans le territoire. Certains d'entre eux ont souligné un potentiel de consommateurs locaux pour ces produits. Les craintes pour le développement de cette filière portent essentiellement sur la commercialisation des productions ; certains craignent que la contractualisation avec l'entreprise Leztroy Restauration réduise les marges de manœuvre (d'un point de vue technique) et les marges économiques des exploitations. Les agriculteurs qui se sont exprimés souhaitent tous la mise en place de petites structures agricoles diversifiées et contribuant à l'alimentation du territoire. Nous n'avons pas rencontré d'exploitant souhaitant se diversifier en maraîchage, ni en légumes de plein champs.

Un certain nombre d'exploitant ont exprimé leur crainte quant à la possibilité de trouver du foncier agricole disponible et adéquat au développement de cette filière (sols à fort potentiel agronomique, plats, possibilités d'irrigation, ...). Nous avons identifié certains secteurs qui pourraient permettre des installations de ce type :

- 1 ha qui pourrait être mobilisable rapidement, non irrigué mais sur de bonnes terres qui ne nécessiteraient pas d'apport d'eau pour des cultures de plein champs
- 2 à 3 ha mobilisables à court terme, dans le cadre d'une transmission
- 6 à 9 ha que la collectivité pourrait acheter

Dans les deux 1^{er} cas, le foncier agricole pourrait être valorisé en location, ce qui limite les investissements liés à l'achat du terrain.

Dans tous les cas, une expertise de la qualité des terres serait intéressante.

Méthanisation des déchets agricoles

Les éleveurs sont mitigés quant à la mise en place de ce projet, majoritairement ils préfèrent valoriser directement leurs effluents, dont ils ont besoin pour amender leurs terres.

3 d'entre eux seraient prêts à fournir du fumier ou du lisier sous certaines conditions à discuter : pas de coût de transport, récupération des digestats pour fertiliser leurs terres, volumes de stockages supplémentaires leur permettant de respecter la réglementation (ICPE et zone vulnérable).

Les viticulteurs n'ont pas identifié de déchets agricoles pouvant alimenter le méthaniseur. En effet, les marcs de raisin, obtenus lors des travaux de vinification, sont collectés et distillés. La rémunération permet de s'acquitter du coût du ramassage collectif et des taxes sur l'alcool. La filière de ramassage collectif des marcs est déjà bien structurée et efficace en Chautagne.

- Un projet relativement soutenu par la profession agricole qui émet toutefois des réserves sur certains dispositifs, en particulier la commercialisation des productions et le méthaniseur
- Pas de porteurs de projet maraîchage identifiés parmi les exploitants agricoles en place dans le territoire

9. Echanges lors des comités de pilotage sur le Naturopole

Éléments relevés par le groupe de travail

Quels débouchés pour les repas/en terme d'emplois dans le territoire ?

Quelle quantification du projet agricole ?

Quelle R&D et quelle valorisation auprès des agriculteurs en place ?

Nécessité de clarifier le fonctionnement du méthaniseur.

Organisation de la filière maraîchage

Ce point a suscité des questions relatives au foncier et à l'accompagnement à l'installation. Pour plus de lisibilité, ses différents éléments ont été reprises dans les parties 1 et 2.

Problématiques formulées

Comment mieux impliquer les agriculteurs en place dans le projet ?

Pistes de travail identifiées par le groupe

Travailler avec les agriculteurs du territoire, les partenaires de Naturopole, les partenaires de Leztroy pour répondre aux questionnements et permettre une appropriation du projet par la profession agricole.

Organiser une réunion de présentation du projet à la profession agricole et plus largement à l'ensemble des citoyens de Chautagne.

Faire connaître les débouchés, en termes d'opportunités agricoles et d'emplois (projet d'insertion professionnelle)

Prévoir un bilan énergétique de la filière pour voir ce qui est méthanisable ou pas.

10. Filière polyculture-élevage

La filière en quelques chiffres

Nombre d'EA professionnelles	9 (32% des EA professionnelles du territoire) 4 EA en bovin lait 3 EA en bovin viande 1 EA en caprin 1 EA en céréales, ou à dominance céréales
Nombre d'EA non professionnelles	2 (7% des EA non professionnelles du territoire)
SAU	1195ha (76% de la SAU du territoire), dont 1000ha de prairies
Surfaces valorisées hors Chautagne	45ha (en 73 et 01)
Cheptel	658 UGB, dont 566 pâturant
Cheptel 2010/2014	+ 25 % (non expliqué avec l'enquête)
MO non professionnelle	2 personnes, 0.6 ETP (5% des ETP du territoire)
MO totale professionnelle	28 personnes, 21 ETP (33% des ETP du territoire)
MO principale (EA pro)	17 personnes, 15 ETP (39% des ETP du territoire)
MO permanente (EA pro)	5 personnes, 5 ETP (56% des ETP du territoire)
Autre MO (saisonniers, apprentis) (EA pro)	1 personne, 0.3ETP (3% des ETP du territoire)
MO gratuite (aide familiale et de proches) (EA pro)	50 personnes, 1 ETP (50% des ETP du territoire)

Cette filière représente ¼ des EA professionnelles de Chautagne, près de 44% de la MO permanente et valorise plus des 3/4 des surfaces agricoles.

Foncier

On considère qu'1 ha de prairie peut nourrir 1 à 1,2 UGB. Les prairies de Chautagne sont nettement sous-pâturées, avec seulement 0,57 UGB/ha en moyenne. Ceci explique en partie l'avancée de la forêt et des broussailles dans les pentes et zones difficiles d'accès où seul le pâturage permettrait de contenir les ligneux. En parallèle, par manque de temps et/ou d'équipement adapté les agriculteurs entretiennent moins bien ces zones difficiles.

Certains exploitants ont le sentiment de reprendre de plus en plus de foncier dispersé en de petites parcelles, depuis ces dernières années, souvent après arrachage de vigne.

Les exploitations semblent disposer de trop de surfaces difficiles et pas assez de surfaces fauchables et labourables (peu de surfaces à fort potentiel, concurrence foncière, pertes pour l'urbanisation...).

- Une pression de pâturage insuffisante
- Une concurrence sur les terres de bonne qualité

Autonomie alimentaire

Un des points forts du territoire est l'autonomie alimentaire du cheptel, tant en fourrages qu'en céréales puisque 97% des exploitations sont autonomes à 100%. Ceci est un atout pour la trésorerie des exploitations d'élevage.

Par ailleurs, les cultures de céréales de ventes sont importantes et rendent le territoire exportateur pour nourrir le cheptel des Savoie et de l'Ain (maïs surtout).

- Une autonomie alimentaire du cheptel de Chautagne
- Un territoire producteur de maïs et céréales pour d'autres cheptels

Productions / Commercialisation

Quantité de lait produite	1 020 000 l, dont une petite partie en transformation fermière Soit 115 000 l par associé très en dessous de la moyenne IGP
Signes de qualité	2 exploitations en AB (60% du lait de Chautagne et 40 % de la SAU hors viti, moyenne à 5 %) IGP fromagères (tomme&emmental, gruyère, raclette)
Modes de commercialisation	<p>Lait</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 points de vente à la ferme ▪ Livraison à 3 coopératives en dehors du territoire (Les fermiers savoyards, Yenne et 3 massifs) ▪ Restaurants <p>Viande</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vente à des négociants <p>Céréales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vente à des négociants ou via une société commerciale

NB : Pour la filière lait, en dessous d'une certaine densité de producteur par kilomètre, il existe un risque d'arrêt de collecte. Compte tenu de sa situation, la Chautagne n'est pas menacée pour l'instant malgré la baisse du nombre de producteurs : dans les aires de collecte des Fermiers Savoyards, de la coopérative de Yenne et de la coopérative des 3 massifs.

- Des productions et modes de commercialisation diversifiés qui cohabitent et se complètent : transformation et vente directe, coopératives laitières, négoce pour alimentation animale, intégration, AB/conventionnel...

Pérennité des exploitations

Etat des bâtiments

Bâtiments fonctionnels	5 (63%)
Bâtiments à améliorer ou non repreneables en l'état	3 (37%)

NB : l'état des bâtiments et leur niveau d'équipement influent beaucoup sur la praticité et les temps de travaux des filières d'élevage ; c'est pourquoi cet indicateur est pris en compte ici pour apprécier la repreneabilité des exploitations.

Age moyen des exploitants professionnels

Age moyen des chefs d'exploitation et des associés	48 ans
Chefs d'exploitations et associés de plus de 55 ans	2 (14 %)

Evaluation de la pérennité des EA

Nombre d'EA pérennes	7 (75%)
EA à l'avenir incertain ou non assuré	2 (25%)

Cette appréciation mobilise différents indicateurs : l'âge du chef d'exploitation / l'identification ou non d'un repreneur / la praticité et le niveau d'équipement des bâtiments agricoles.

Pour pérenniser l'avenir des exploitations d'élevage, il est nécessaire de trouver/consolider la recherche de repreneurs pour deux exploitations agricoles. Les bâtiments de ces EA ne sont pas repreneables en l'état.

- 2 exploitations d'élevage avec un enjeu de reprise et d'investissement dans les bâtiments
- Quelle alternative : reprise par JA ou agrandissement des voisins ?

➤ **Principaux échanges lors des comités de pilotage**

➤ **Éléments relevés par le groupe de travail**

Sous exploitation des prairies

Les chiffres surprennent, mais semblent cependant justifiés par la nature séchante des sols et des conditions climatiques: certaines parcelles ne sont plus exploitables après une pâture.

Le sous-pâturage est également lié à une diminution des UGB sur le territoire, mais à un maintien voire augmentation des surfaces due notamment au fonctionnement de la PAC.

Au vu de l'âge des exploitants, le renouvellement des générations est une priorité.

➤ **Problématiques formulées**

Sous exploitation des prairies

Comment améliorer le rendement des prairies dans un contexte pédo-climatique défavorable ?

Comment maintenir les exploitations en place et permettre des installations dans la filière ?

11. Filière viticulture

La filière en quelques chiffres

Nombre d'EA professionnelles	11 (39% des EA professionnelles du territoire)
Nombre d'EA non professionnelles	26 (93% des EA non professionnelles du territoire)
SAU	145ha (9% de la SAU du territoire) Dont 80% valorisés par des EA professionnelles Dont 20% valorisés par des EA non professionnelles
MO non professionnelle	37 personnes, 11 ETP (95% des ETP du territoire)
MO totale professionnelle	183 personnes, 26 ETP (41% des ETP du territoire)
MO principale (EA pro)	16 personnes, 14 ETP (35% des ETP du territoire)
MO permanente (EA pro)	3 personnes, 2 ETP (25% des ETP du territoire)
Autre MO (saisonniers, apprentis) (EA pro)	161 personnes, 10ETP (97% des ETP du territoire)
MO gratuite (aide familiale et de proches) (EA pro)	3 personnes, <1 ETP (35% des ETP du territoire)

Cette filière représente un peu plus d'1/3 des EA professionnelles de Chautagne et la grande majorité des EA non professionnelles. Les professionnels valorisent près de 10% de la SAU du territoire et fait vivre 1/3 de la MO permanente en Chautagne (chef d'exploitation et salariés permanents).

Foncier

Evolution des surfaces viticoles et âge du vignoble

S en vigne 2010 (CVI)	160ha
S en vigne 2014 (CVI)	120ha

	Chautagne (2014)	Savoie (2014)
Vignes < 20 ans	48%	35%
Vignes entre 20 et 50 ans	28%	33%
Vignes > 50 ans	24%	32%

On constate une déprise viticole dans le territoire. Des travaux de restructuration du vignoble ont été engagés sur le vignoble en place, avec un pourcentage de jeunes vignes important.

Les vieilles vignes sont souvent exploitées par de « petits coopérateurs » double actifs ou retraités. Globalement, leurs productions sont modestes mais de qualité, mais difficiles à reprendre pour un professionnel : vignes étroites, non mécanisables, petites parcelles...

Surface moyenne en vigne des exploitations

	Chautagne	Moyenne 73 (CER, 2012)
Viticulteurs professionnels coopérateurs	13 ha	9.1 ha
Viticulteurs professionnels indépendants	7 ha	11.6 ha

Ces moyennes ne tiennent pas compte du nombre d'associés dans l'exploitation, voir plus loin.

1/3 des viticulteurs professionnels rencontrés ont évoqué l'augmentation de leur SAU (vignes ou autres cultures si diversification) comme objectif pour améliorer leur rentabilité économique.

- Des surfaces viticoles qui diminuent plus fortement qu'ailleurs
- Mais des vignes relativement jeunes et mécanisables
- Les coopérateurs de Chautagne ont davantage de surfaces que la moyenne des savoyards (+40%)
- Les indépendants de Chautagne valorisent moins de surfaces que la moyenne des savoyards (-40%)

Charge de travail

Surface de vigne valorisée par unité de main d'œuvre agricole

En ha/ UTH	Viticulteurs en coopérative	Viticulteurs indépendants
Chautagne 2015	4.8	3.1
Savoie 2013	5.5	5.1

D'après les indicateurs quantitatifs, les viticulteurs de Chautagne ont des surfaces plus petites que la moyenne.

Appréciation des viticulteurs

Pourtant, 90% des viticulteurs professionnels, coopérateurs ou non, se disent saturés par leur charge de travail. C'est plus que pour l'ensemble des producteurs professionnels avec 60%.

Aucune raison particulière n'a été ciblée parmi celles évoquées : surface « excessive », parcellaire peu fonctionnel, mécanisation insuffisante...

- Une unité de main d'œuvre viticole en Chautagne valorise moins de surfaces en vignes que dans le reste du département, en système coopératif ou en indépendant.
- Cependant, les viticulteurs se sentent saturés dans leur travail.

Commercialisation et revenus

	Nombre d'exploitation
Coopérateurs exclusifs	31 (86% des EA viticoles) Dont 5 viticulteurs professionnels
Indépendants (livrant ou non une partie de leur vendange à la cave coopérative)	6 (14% des EA viticoles)

Compte tenu du faible nombre de personnes dans l'échantillon, les informations économiques sont à prendre avec précautions.

L'Excédent Brut d'Exploitation représente l'argent dégagé pour la rémunération de l'exploitant, les annuités et la réserve d'autofinancement. En moyenne ils s'élèvent à 20 000 € par UTH pour les coopérateurs et 28 000 € pour les indépendants. Les moyennes Savoie 2014 sont de 23 000 €/UTH pour vins en vrac et 52 000 €/UTH pour vins en bouteilles.

Les viticulteurs dégagent un revenu mensuel inférieur à 1300 € (1 SMIC), en chute depuis la crise viticole de 2003. Si la rémunération du litre de vin a augmenté ces dernières années, les revenus sont encore loin d'un SMIC horaire.

Pour les coopérateurs, la rémunération est d'environ 1,05 €/l en 2015. On estime que ce prix devrait être situé autour de 1,4-1,5 €/l pour qu'un coopérateur puisse toucher 1 SMIC mensuel.

Le prix moyen du vin en sortie de la cave coopérative est de 2,30 €/l environ. Les moyennes pour les producteurs indépendants se situent autour de 2,50 €/l en vrac et 4,70 €/l en bouteille.

- Il est difficile de comparer directement les résultats, mais on peut identifier 3 leviers d'action pour améliorer les résultats économiques des viticulteurs :
 - Prix de vente du vin : positionnement commercial, notoriété, qualité, circuit de commercialisation...
 - Coûts de vinification : bâtiments, matériel, main d'œuvre, frais de fonctionnements de la structure...
 - Coûts de production pour chaque coopérateur : charges d'exploitations (bâtiments, matériel, frais de cultures, approvisionnements, investissements divers, MO...

➤ Pérennité des exploitations

Age moyen des exploitations professionnelles

Age moyen des chefs d'exploitation et des associés	50 ans
Chefs d'exploitations et associés de plus de 55 ans	4 (40 %)

Evaluation de la pérennité des exploitations viticoles

Pour les professionnels

Nombre d'EA pérennes	7 (67%)
EA à l'avenir incertain	4 (36%)

Cette appréciation mobilise différents indicateurs : l'âge du chef d'exploitation / l'identification ou non d'un repreneur / la praticité et le niveau d'équipement des bâtiments agricoles pour les viticulteurs indépendants.

Pour les non professionnels

Age moyen des chefs d'exploitation et des associés	59 ans
Chefs d'exploitations et associés de plus de 55 ans	19 (73 %)

La question de la pérennité des exploitations viticoles concerne les $\frac{3}{4}$ des exploitations non professionnelles et plus d' $\frac{1}{3}$ des exploitations professionnelles, en coopérative ou indépendants.

- **L'enjeu essentiel : assurer les reprises, avant d'envisager des installations.**

➤ Principaux échanges lors des comités de pilotage

➤ **Éléments relevés par le groupe de travail**

Naturopole

Le dispositif pourrait être une opportunité pour certains viticulteurs de développer le **jus de raisin** → Nécessité de structurer la filière : volumes ? Contenants ?

Techniques de production

Le climat n'est plus le même depuis quelques années, les viticulteurs font face à de nouvelles difficultés : problèmes de maladies, clones trop sélectionnés... Un accompagnement technique serait à mettre en place.

Cave coopérative

Pour tourner correctement, il faudrait vinifier 1000hL supplémentaires (ce qui représente la production de 30ha de vigne environ). Pour ce faire, il faudrait défricher des surfaces : quel accompagnement financier dans ces opérations ?

Ces volumes seront difficilement réalisables par les exploitations en place, il est nécessaire de trouver des porteurs de projet.

Afin d'augmenter les surfaces par actif en limitant l'augmentation de la charge de travail, est-il possible d'envisager une mutualisation de certaines exploitations

12. Autres productions

Cette catégorie recense les autres activités végétales (pépinière ...), les autres élevages (apiculture, centres équestre, escargots...) et les producteurs diversifiés dont le revenu dépend majoritairement d'une production non viticole ou non polyculture élevage.

Les autres filières en quelques chiffres

Nombre d'EA professionnelles	8 (29% des EA professionnelles du territoire)
Nombre d'EA non professionnelles	0
SAU	235ha (15% de la SAU du territoire)
Surfaces valorisées hors Chautagne	-
MO totale	35 personnes, 16 ETP (26% des ETP du territoire)
MO principale	11 personnes, 10 ETP (27% des ETP du territoire)
MO permanente	1 personnes, 1 ETP (13% des ETP du territoire)
Autre MO (saisonniers, apprentis)	18 personnes, 5 ETP (5% des ETP du territoire)
MO gratuite (aide familiale et de proches)	5 personnes, <1 ETP (15 % des ETP du territoire)

Ces productions représentent un peu moins d'1/3 des EA professionnelles de Chautagne. Elles valorisent 15% de la SAU du territoire et fait vivre environ 1/5 de la MO permanente en Chautagne (chef d'exploitation et salariés permanents).

Commercialisation

Vente directe et circuits courts	60% à 100% du CA chez 5 EA
Offre de service (récréation)	100 % du CA chez 2 EA

Les modes de commercialisation dépendent des productions. Pour respecter le secret statistique, nous ne détaillerons pas plus les catégories ici.

- Ces autres productions sont orientées sur la vente directe et les circuits courts

Pérennité des exploitations

Age moyen des exploitants

Age moyen des chefs d'exploitation et des associés	48 ans
Chefs d'exploitations et associés de plus de 55 ans	2 (25 %)

Evaluation de la pérennité des EA

Nombre d'EA pérennes	6 (75%)
EA à l'avenir incertain ou non assuré	2 (25%)

Cette appréciation mobilise différents indicateurs : l'âge du chef d'exploitation / l'identification ou non d'un repreneur / la praticité et le niveau d'équipement des bâtiments agricoles pour les viticulteurs indépendants.

La pérennité de ces exploitations est semblable à celles de polyculture-élevage.

- Deux exploitations avec un enjeu de reprise mais avec des investissements (niveau d'équipement faible, beaucoup de travaux réalisés manuellement)

13. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Données de cadrage :

56 exploitations dont 28 exploitations professionnelles (plus de 9 ha ou 1.5 ha de vigne).
Une part importante d'exploitations non professionnelles (50 %).
Une densité d'exploitations professionnelles par commune dans la moyenne locale.
Une diminution du nombre d'exploitations plus forte qu'ailleurs (-47 % en 10 ans contre - 36 %).

63 Equivalent Temps Plein en agriculture soit 2 % de la population active de Chautagne.

Une agriculture diversifiée mais avec peu de représentants par production (sauf en viticulture) :

11 exploitations en polyculture élevage (dont 9 professionnelles),
37 en viticulture dont 11 professionnelles,
8 en autres productions (toutes professionnelles).

Pérennité : Un tiers des actifs agricoles professionnels à remplacer dans les 10 ans.

29% des EA professionnelles ont un avenir incertain ou non assuré à 5 ans, nettement au dessus de la moyenne (15%).

Résultats économiques : 2/3 des exploitations avec des revenus inférieurs à 1300 €/mois.

1572 ha exploités dont 420 en cultures (en recul au profit des prairies), 145 ha en vigne.

Seulement 13 % des surfaces en propriété des agriculteurs (nettement en dessous de la moyenne à 18%).

Environ 75 ha de foncier agricole à transmettre dans les 10 prochaines années dont 50 ha en vigne : l'enjeu majeur : 1/3 du vignoble devra trouver un repreneur d'ici 10 ans.

Particularités :

Un territoire qui produit des céréales et des fourragés pour d'autres secteurs d'élevage.

Une pression de pâturage insuffisante pour entretenir les coteaux.

Une production viticole forte mais qui a des défis à relever : maintien des volumes, renouvellement des générations, valorisation des produits.

Des productions et des modes de commercialisation diversifiés et complémentaires : intégration, coopératives, vente directe.

Une forte part de la production en agriculture biologique (lait et viticulture) par rapport à la moyenne savoyarde.

Principales problématiques issues des groupes de travail :

La **double activité** : quel avenir, source de revenu ou frein à l'installation ?

Installation - Transmission : comment faciliter la transmission et l'installation dans des conditions techniques, humaines et économiques viables ?

Revenus agricoles : Quelles améliorations mettre en œuvre pour augmenter les revenus des agriculteurs et améliorer la pérennité des exploitations ?

Identité agricole du territoire : Comment améliorer l'entraide et le soutien entre professionnels et développer une identité chautagnarde ?

Entretien du paysage : Comment limiter l'enfrichement qui augmente et ferme le paysage ?

Structure foncière : comment améliorer les structures foncières des exploitations en place et faciliter l'accès au foncier pour les candidats ?

Une **pression environnementale** croissante sur l'agriculture : Comment prendre en compte la qualité de l'eau et la biodiversité dans les pratiques agricoles, tout en conservant des exploitations compétitives ?

Naturopôle : comment mieux impliquer les agriculteurs en place dans le projet, comment répondre aux opportunités offertes par la nouvelle cuisine centrale ?